



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immatriculation

Question écrite n° 22689

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie le projet à l'étude de modification des plaques d'immatriculation des voitures, qui notamment fera disparaître l'indication du numéro du département. Or, une telle indication permettant de détecter facilement l'origine géographique d'un véhicule, et donc de ses occupants, n'est pas sans intérêt, notamment pour détecter les voitures étrangères au département ou à la région et qui peuvent se trouver en difficulté, ou en quête de renseignements particuliers... Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

La réflexion sur l'évolution du système d'immatriculation des véhicules est interministérielle. Elle est menée dans le cadre d'une direction de projet créée à cet effet par le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Cette réflexion doit intégrer un certain nombre de contraintes, dont les deux plus importantes sont, d'une part, la fiabilité de l'identification du véhicule, de son propriétaire et de son adresse, en vue d'une amélioration de la chaîne contrôles-sanctions pour les infractions au code de la route et, d'autre part, la qualité de service à l'utilisateur, en lui épargnant des démarches administratives et des dépenses inutiles. Dans cette perspective, la direction de projet mène une réflexion sur le principe d'un numéro affecté, de façon permanente, à chaque véhicule et délivré selon une série chronologique nationale. Si le Gouvernement retient cette proposition, il pourra alors prévoir, pour les Français attachés à l'affichage de leur appartenance départementale ou régionale, la faculté d'apposer, à côté de leur plaque d'immatriculation, un symbole normalisé de cette appartenance.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22689

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5939

Réponse publiée le : 10 novembre 2003, page 8652